

**Hôpitaux de la marine.**—Le département dirige deux hôpitaux de la marine à Sydney et Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, dont l'entretien est assuré au moyen d'une redevance basée sur le tonnage des navires entrant dans les ports des provinces maritimes, de Québec et de la Colombie Britannique; on y soigne gratuitement tous les matelots nécessaires appartenant aux navires payant cette redevance. Outre ces deux hôpitaux spéciaux, 61 autres hôpitaux disséminés dans ces cinq provinces ont recueilli et soigné pendant l'année 3,782 matelots, malades ou blessés.

**Maladies vénériennes.**—La subvention annuelle consentie par le gouvernement fédéral aux provinces pour combattre les maladies vénériennes fut réduite de \$150,000 à \$125,000 en 1925-26. La campagne engagée dans le pays par les différents gouvernements porte sur cinq objets distincts; traitement, éducation, apostolat, application de la loi et compilation de statistiques. Il existe 56 cliniques disséminées dans la Puissance, donnant aux malades un traitement gratuit; si c'est nécessaire, ils peuvent être examinés et traités à l'hôpital, toujours gratuitement. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont fait imprimer et distribuer des brochures et des tracts destinés à éclairer la population et à la mettre en garde.

**Hospitalisation et salubrité.**—De nombreuses informations ont été fournies soit aux municipalités, soit à diverses collectivités relativement à la construction, l'aménagement et la gestion des hôpitaux, principalement de ceux à l'usage des petites agglomérations. Cette division s'occupe également de recueillir des données sur la construction d'asiles d'aliénés, prêtant une attention toute spéciale à la standardisation des plans. Elle a répondu à de nombreuses demandes touchant les adductions d'eau, les égouts, etc., et publié plusieurs brochures sur ces sujets durant l'année.

**Narcotiques et stupéfiants.**—Pendant l'année le département a émis 298 permis d'importation, 43 permis d'exportation, 108 patentes de droguistes en gros et 30 patentes de fabricants détaillants. Il a été importé au Canada 2,633 onces de cocaïne, 8,651 onces de morphine et 810 livres d'opium à l'état naturel. Une étroite surveillance est exercée sur toutes les exportations et importations de ces drogues; le système de permis et de patentes permet au département de connaître à tout moment la quantité reçue par chaque pharmacien, vétérinaire, dentiste ou médecin canadiens; par ce moyen, le département peut contrôler la disposition de ces drogues et s'assurer qu'il n'en est pas fait un usage contraire à la loi. Pendant l'exercice terminé le 30 septembre 1925, 835 condamnations ont été prononcées à la suite des poursuites exercées par les autorités fédérales.

**Spécialités pharmaceutiques.**—Durant l'année 1925-26 de nouvelles spécialités pharmaceutiques au nombre de 642 étaient enregistrées et patentées pour la vente au Canada. La loi régissant les spécialités pharmaceutiques, a pour principe fondamental d'exiger que tout profane achetant un remède sache exactement ce qu'il contient. Maintes préparations ont été rejetées, soit comme frelatées, soit comme nocives. Périodiquement, des échantillons de différents médicaments sont achetés dans le commerce et envoyés aux laboratoires pour y être analysés; on s'assure ainsi des ingrédients qu'ils contiennent.

**Bien-être de l'enfance.**—On s'est attaché à maintenir une étroite coopération entre les autorités fédérales, provinciales et les sociétés philanthropiques, en vue d'assurer le bien-être des enfants et des mères. A la suite d'une résolution prise à la conférence sur les services médicaux, le département se livre à une étude minutieuse de la mortalité puerpérale. Au cours de l'année, on a distribué 313,717